



Commune d'Etouvans – Bulletin d'information – Janvier 2026

Informations du Conseil Municipal

- Les procès-verbaux et les délibérations sont disponibles à la mairie et sur le site internet -

❖ Conseil municipal du lundi 17 novembre 2025

Présents : M. Xavier BARTOLO (maire), Mme Elodie PERNOT (1^{ère} adjointe), M. Yves GIROLIMETTO (2^{ème} adjoint), M. Hervé CORDIER, Mme Coralie GIRARD, Mme Delphine JAXEL, M. Gary MARINOT, M. Xavier PAITRY, M. Julien PERINET, M. Claude PESSONNEAUX, M. Alexandre ROSSEZ, Mme Christine VOLLE

Absents excusés : M. Christophe JACQUEY, Mme Sylvia KATANCEVIC

Secrétaire de séance : Mme Delphine JAXEL

- Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.
 - **ONF – Coupes 2026 :** l'état d'assiette, la destination et la dévolution des coupes prévues en 2026 sont approuvés à l'unanimité. Elles concerneront les parcelles 19, 25, 27 et 30 à 32, avec principalement des coupes d'éclaircie ou d'amélioration sanitaire.
 - **ONF – Affouage 2025-2026 :** le conseil municipal décide, à l'unanimité, de destiner le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 25.r et 26.r d'une superficie cumulée de 5,8 ha à l'affouage, et fixe le montant de la taxe d'affouage à 10€/stère (5€ en terrain difficile). Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril et le délai d'enlèvement au 31 août.
 - **ONF – Application du régime forestier :** M. le Maire explique au conseil municipal les principes du régime forestier. Par son application, les parcelles concernées sont susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution et pourront bénéficier d'une gestion durable. Suivant la proposition de l'ONF, quelques parcelles peuvent y être intégrées afin d'y appliquer une gestion cohérente avec le reste de la forêt communale : il s'agit des parcelles B 258, 269, 283, 284, 285 et ZD 7, 8 et 9, la plupart concernant la zone sur laquelle était implanté le premier mât de mesure de vent lors du développement du parc éolien.
- ✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** la proposition.

- Périscolaire - Constat de l'organisation du service pour les années 2023-2024 et convention 2025 : M. le Maire rappelle au conseil municipal que depuis de nombreuses années, le service périscolaire et extrascolaire de la commune est assuré par la fédération Léo Lagrange. Il rappelle qu'à sa prise de fonction au début de l'année 2024, il avait rapidement constaté qu'il n'existe plus aucune convention signée entre la commune et Léo Lagrange après 2022.

La commune avait alors immédiatement alerté Léo Lagrange et provisionné les sommes correspondantes au budget, avec pour objectif de régulariser la situation. M. le Maire ajoute que, malgré de nombreuses relances avec l'appui du service juridique de la commune et de la trésorerie, Léo Lagrange n'a pas su réagir à temps.

Le principe de non-rétroactivité des actes administratifs interdit formellement d'établir en 2025 des conventions pour 2023 et 2024. Pour l'année 2025, la convention peut en revanche être signée, permettant d'établir un cadre juridique et financier enfin conforme.

M. le Maire propose donc au conseil municipal de prendre acte de cette situation, de préciser qu'elle n'ouvre droit à aucun effet financier rétroactif pour les années 2023 et 2024, et de l'autoriser à signer la convention 2025, à la condition expresse que toute clause relative à une reconduction tacite ou automatique pour l'année 2026 en soit préalablement retirée.

- ✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** la proposition.

Périscolaire – Choix du partenaire pour l'année 2026 :

M. le Maire rappelle au conseil municipal la situation actuelle de la gestion de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, actuellement assuré de fait par Léo Lagrange Animation. Il précise l'impératif de repartir sur une base saine dès le 1er janvier 2026.

A cette fin, il avait chargé la commission « Ecole – Périscolaire – Jeunesse » de préparer un recueil d'initiatives à destination des différents acteurs du territoire. Il informe le conseil municipal que dans le cadre de ce recueil d'initiative, un éventuel nouveau partenaire devra proposer aux employés actuellement présents à Étouvans un poste équivalent, bien qu'ils ne soient pas tenus de l'accepter. Deux structures ont répondu dans le délai imparti : Léo Lagrange Animation et Les Francas du Doubs.

Après analyse des dossiers reçus, la commission a émis un avis unanime en faveur des Francas du Doubs. M. le Maire précise que la commission a notamment apprécié positivement la réactivité et la qualité de la communication, une ébauche de budget réaliste faisant ressortir un bon niveau de dépenses en faveur des activités pour les enfants et des frais de personnel, ainsi qu'un service aux familles amélioré (modalité de paiement, gestion en ligne...).

Il précise également que les Francas du Doubs bénéficient d'une expérience réelle et sérieuse avec beaucoup de communes du Pays de Montbéliard, et que les discussions qu'il a pu avoir avec d'autres maires montrent un bon niveau de satisfaction dans les partenariats établis.

- ✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** de retenir Les Francas du Doubs comme partenaire pour l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire à partir du 1er janvier 2026.

- Dissolution du SIVU : M. le Maire explique au conseil municipal les dernières avancées en vue de la dissolution, qui doit être prononcée en fin d'année. Afin d'anticiper la répartition du personnel au sein des quatre communes, il convient de créer les emplois correspondants dans le tableau des effectifs de chacune des communes.

- ✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** la création, à compter du 1er janvier 2026, d'un emploi d'agent technique polyvalent correspondant au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, permanent, à temps complet ;

- M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'agent administratif affecté au secrétariat a été embauchée en juin 2024 au grade d'adjoint administratif. Il explique que cet agent a réussi un concours à l'été 2025 pour accéder au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe. Il propose donc au conseil municipal de supprimer l'emploi au grade d'adjoint administratif pour créer un emploi au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** la proposition.

❖ Conseil municipal du lundi 15 décembre 2025

Présents : M. Xavier BARTOLO (maire), Mme Elodie PERNOT (1^{ère} adjointe), M. Yves GIROLIMETTO (2^{ème} adjoint), M. Hervé CORDIER, Mme Coralie GIRARD, Mme Delphine JAXEL, M. Gary MARINOT, M. Xavier PAITRY, M. Julien PERINET, M. Alexandre ROSSEZ, Mme Christine VOLLE

Absents excusés : M. Christophe JACQUEY donne procuration à M. Xavier BARTOLO (maire), M. Claude PESSONNEAUX, Mme Sylvia KATANCEVIC.

Secrétaire de séance : Mme Delphine JAXEL

- Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.
- **Périscolaire :** M. le Maire rappelle au conseil municipal le choix du 17 novembre de confier l'accueil périscolaire et extrascolaire à l'association des Francas du Doubs. Il convient désormais de finaliser le partenariat par la conclusion d'une convention en bonne et due forme avant le 31 décembre. Il précise que la convention proposée couvrira une période de 4 années et que le budget sera réétudié chaque année.

✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** les termes de la convention avec les Francas du Doubs et **autorise** le maire à la signer.
- **Extension du parc éolien :** M. le Maire rappelle au conseil municipal les différentes étapes du projet, ses principales caractéristiques ainsi que les négociations menées en 2025, le tout ayant déjà été régulièrement détaillé en commission et lors des précédents conseils municipaux. Il convient désormais de signer la promesse de bail emphytéotique avec Opale. M. le Maire précise que cette promesse a été amendée afin d'y inclure un certain nombre de clauses plus protectrices pour la commune.

✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **accepte** la promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes sous conditions suspensives consentie au profit de la société OPALE DEVELOPPEMENT et **autorise** le maire à la signer.
- **Projet de parc « agrivoltaïque » :** M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet photovoltaïque porté par la société Opale sur le territoire de la commune. Il s'agit d'un projet prévu sur des parcelles agricoles à 99% privées. Il précise que ce type de projet est soumis à une réglementation spécifique du fait de la destination agricole des terrains, qui doit obligatoirement être maintenue. La commune est propriétaire d'une petite parcelle de 12a et 50ca (ZC31) au cœur de la zone concernée, qu'Opale propose de la prendre à bail moyennant une redevance annuelle de 800€ HT. M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette promesse de bail afin de ne pas contraindre inutilement ce projet. Il précise en outre que si celui-ci aboutit, la commune percevra une part de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) soit environ 5700€/an.

✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **accepte** la promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes sous conditions suspensives et **autorise** le maire à la signer.

Aménagement Centre-Bourg : M. le Maire explique au conseil municipal que la phase « projet » menée avec le bureau d'étude est arrivée à son terme. Cette étape était indispensable pour pouvoir déposer officiellement les demandes de subventions, notamment auprès de la Région. Il convient d'approver la poursuite du projet avec les derniers éléments actualisés.

Le budget prévisionnel a été réduit d'un peu plus de 400 000€ HT par rapport aux premières estimations approuvées par délibération le 13 janvier 2025, pour le porter désormais à 1 545 596 € HT. Les subventions mobilisables représentent un montant total de 1 213 679 € HT, soit un autofinancement de 331 918 € HT. M. le Maire souligne au conseil municipal l'importance du travail en cours qui consiste à verrouiller l'opération d'un point de vue financier avec les partenaires extérieurs (Etat, Région, Département), afin de garantir sa soutenabilité.

- ✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** la poursuite du projet et son nouveau plan de financement prévisionnel.
- M. le Maire explique au conseil municipal l'obligation, à partir du 1^{er} janvier 2026, de participer financièrement à la protection sociale complémentaire « santé » des agents, à hauteur de 15€/mois minimum à condition que le contrat souscrit auprès de la mutuelle soit labellisé.
 - ✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** d'accorder la participation financière pour le risque santé à hauteur de 15€ par mois et par agent.
- M. le Maire expose au conseil municipal l'avancement du projet de café-épicerie associatif, le gros-œuvre étant quasiment achevé. Il détaille ensuite le financement encore disponible auprès de Pays de Montbéliard Agglomération via le Fonds de Concours. Après consultation du service Finances de PMA, il s'avère possible de mobiliser les crédits restant sur le projet, en cumul des autres subventions reçues. M. le Maire précise que tout le fonds de concours non-utilisé avant mars serait perdu. Il propose donc d'affecter ce restant de financement sur le projet du café-épicerie afin d'en profiter pour le second œuvre et les finitions. Compte tenu des autres financement importants déjà obtenus (État et Région), le budget total peut être augmenté pour passer de 56 868 € HT à 78 285 € HT, tandis que le reste à charge pour la commune est réduit pour passer de 35 063 € HT à 15 657 € HT, respectant ainsi le minimum de 20% d'autofinancement. M. le Maire remercie vivement tous les bénévoles engagés dans ce projet.
 - ✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** la mise à jour du budget prévisionnel et **confirme** la sollicitation du fonds de concours de PMA.
- Afin d'assurer la continuité de l'action communale, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025, hors dépenses liées à la dette.
- Dissolution du SIVU des Essarts : afin que M. le Préfet puisse signer l'arrêté de dissolution d'ici au 31 décembre, M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer définitivement sur cette dissolution, comme vient de le faire le conseil syndical du SIVU et comme sont en train de le faire les conseils municipaux des trois autres communes.
 - ✓ Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité : **approuve** la dissolution du SIVU des Essarts, **approuve** les modalités de répartition du personnel, des charges et des produits, **sollicite** auprès de Monsieur le Préfet du Doubs l'arrêté de dissolution définitif du SIVU des Essarts dès que les conditions de liquidation seront réunies (et notamment après le vote du Compte administratif de clôture) et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document et à procéder à toute démarche permettant l'exécution de cette décision.

Informations des commissions

❖ **Commission Finances – Budget – Subventions :**

Le dossier de financement auprès de la Région, pour la rue de l'Église et le centre-bourg, a été finalisé et déposé mi-décembre. Une aide de plusieurs centaines de milliers d'euros est attendue. Celui concernant le financement par l'État (DETR) sera mis à jour et déposé avant la fin janvier (délai légal).

❖ **Commission Transition Ecologique :**

Projet d'extension du parc éolien : la promesse de bail avec Opale a été approuvée par le conseil municipal le 15 décembre dernier. Les études réalisées par Opale se poursuivent afin de déposer le dossier d'autorisation environnementale auprès des services de l'État courant 2026.

❖ **Commission École, périscolaire, jeunesse :**

Suite à la décision de changer de partenaire pour le périscolaire, la transition entre Léo Lagrange et les Francas s'est achevée fin décembre. Tous les dossiers d'inscription ont été réalisés et les Francas ont pu s'installer dans les locaux. La rentrée de janvier a eu lieu dans les meilleures conditions !

❖ **Commission Vie du village :**

Les vœux du maire et du conseil municipal auront lieu le mardi 20 janvier à 19h à la salle des fêtes.

❖ **Commission CCAS :**

Le repas des aînés a été organisé le dimanche 7 décembre à la salle des fêtes.

❖ **Commission Forêt :**

Affouage : les travaux des exploitants forestiers se sont achevés en ce début janvier, les membres de la commission mixte sont désormais à la tâche pour constituer les lots.

❖ **Commission Rénovation rue de l'Eglise – Aménagement Centre-Bourg :**

La phase « projet » de l'étude a été finalisée. Ceci pourra être présenté à la population en 2026. Dans l'intervalle, les travaux d'enfouissement des réseaux aériens, déjà bien engagés, se poursuivent. A partir de cette mi-janvier, deux équipes interviendront en parallèle : l'une pour le réseau principal (présente depuis novembre) et la seconde pour réaliser tous les branchements individuels chez les riverains. Certaines restrictions de circulation seront mises en place au fur et à mesure de l'avancement.

❖ **Commission Travaux – Voirie – Entretien du village :**

La dissolution du SIVU des Essarts se concrétise : un arrêté préfectoral signé le 19 décembre dernier a mis fin à l'exercice de ses compétences à partir du 1^{er} janvier 2026. En vertu de l'accord conclu entre les quatre communes membres du syndicat quant à la répartition du personnel, Étouvans accueille M. François JEANNEZ, adjoint technique principale de 1^{ère} classe, en tant qu'agent technique polyvalent depuis cette date. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de la commune ! Nous héritons également d'une partie du matériel dont plusieurs véhicules et engins.

Actualités novembre – décembre

- ❖ **11 novembre** : cérémonie au monument aux morts à l'occasion de l'anniversaire de l'armistice de 1918.



- ❖ **6 décembre** : Le marché de Noël était organisé dans l'école par les Intrépides. Merci à eux pour ce rendez-vous annuel toujours convivial !



❖ **7 décembre** : Repas des Aînés, édition 2025... Toujours un plaisir de se retrouver pour partager ces moments conviviaux ! La municipalité remercie à nouveau les membres du CCAS, pour l'organisation, la très belle décoration, le service et toutes les petites attentions. Avec une pensée chaleureuse pour celles et ceux qui n'ont malheureusement pas été en capacité de participer.





❖ **11 décembre :** Pour conclure le cycle "Première Guerre Mondiale" du projet pédagogique Histoire – Mémoire – Patrimoine mené sur l'année scolaire 2025/2026, en partenariat entre l'école primaire et l'association "Réservistes du Pays de Montbéliard", les enfants ont été les acteurs d'un moment de recueillement au monument aux morts afin de sortir de l'oubli les soldats d'Étouvans morts pour la France.

Ils ont lu des lettres écrites depuis le front, une fiche concernant chaque poilu et ont déposé une rose en leur mémoire. Merci à toutes les personnes impliquées et félicitations aux élèves de CM1-CM2 très engagés dans ce projet aux côtés de leurs enseignantes.



A vos agendas !

- ❖ **Mardi 20 janvier à 19h :** M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal auront le plaisir de vous retrouver pour la cérémonie des vœux qui aura lieu à la salle des fêtes. Toute la population est invitée.
- ❖ **Dimanches 15 et 22 mars :** les élections municipales et communautaires auront lieu les dimanches 15 et 22 mars. Si ce n'est déjà fait, pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant la date butoir :
 - Jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en ligne ;
 - Jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en mairie.

NB : Vous pouvez vérifier votre inscription directement en ligne via le site www.service-public.gouv.fr.

Informations diverses

❖ **Travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique :**

Du lundi au vendredi :

8h30-12h et 14h-19h30

Les samedis :

9h-12h et 15h-19h30

Les dimanches et jours fériés :

10h-12h

NB : les entreprises sont soumises à des horaires différents.

❖ **Ramassage des déchets :**

Ordures ménagères

Bac jaune

janvier	février	mars
5 12 19 26	2 9 16 23	2 9 16 23 30



- Le secrétariat de la mairie est ouvert au public (HORAIRES TEMPORAIRES) : lundi, mercredi et jeudi de **9h15 à 12h00** et de **12h30 à 16h15**



03 81 93 60 16



mairie.etouvans@gmail.com

- En cas d'urgence, vous pouvez contacter M. le Maire au 06 50 20 88 46